AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché	Communauté de communes de Petite Camargue
Objet du marché	Marché de fourniture de denrées alimentaires
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L 2124-2 et R 2161-3 du Code de la commande publique
Lieu d'exécution	Vauvert et Aimargues
Durée du marché	Un an à compter du du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est reconductible 2 fois <u>par tacite reconduction</u> , chaque année civile, pour une durée maximale de 3 années civiles.
	La non reconduction se fera par courrier en recommandé avec accusé de réception, au moins deux mois avant la date d'échéance annuelle. La non reconduction du marché ne donnera lieu à aucune indemnité et n'aura pas à être motivée.
Codes CPV	15112100-7 15100000-9 15211100-1 15800000-6 15896000-5 15800000-6 15500000-3 03221200-8 15612500-6 15612500-6
Modalités essentielles de financement	Autofinancement et prix des repas
Nombre et consistance des lots	Lot 1 : Volaille fraîche Lot 2 : Viandes & charcuteries fraîches conventionnelles Lot 3 : Viande et charcuterie taureau de Camargue (AOP) Lot 4 : Découpe de poissons frais Lot 5 : Produits d'épicerie conventionnels Lot 6 : Préparations alimentaires surgelées Lot 7 : Denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique Lot 8 : Produits laitiers/œuf/fromage conventionnel Lot 9 : Fruits et légumes frais conventionnels Lot 10 : Boulangerie traditionnelle Lot 11 : Boulangerie bio
	La présente consultation concerne uniquement les lots 1,2, 4, 5, 6, 7 et 8. Les autres lots seront lancés en MAPA sur le fondement de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, ou passés en gré à gré selon leur

	montant.
Variantes et Prestations	VARIANTES:
supplémentaires éventuelles	
Critères de jugement des offres	Les variantes ne sont pas autorisées. - Qualité des produits à 35 %, soit une note sur 35, dont les fiches techniques nominatives (/5), le test des échantillons (/9), la valeur nutritionnelle (/3), le respect des calibres demandés au BPU (/3), le % de produits dits de « qualité et durables » proposés par le candidat dans le BPU (article L 230-5-1 du Code rural et de la pêche maritime) (/15) - Prix des prestations à 35% soit une note sur 35, dont la lisibilité du catalogue général (/1), le prix pour une commande mystère selon bordereau (/20), le prix sur commande mystère catalogue général hors bordereau (/7), la remise consentie sur le tarif public général (/7) - Démarche durable à 20% soit une note sur 20 points, dont la gestion des emballages (/8), et le mode de transport et distance parcourue au cours du cycle de vie du produit (/12) - Qualité du service à 10 %, soit une note sur 10 dont la procédure de dépannage en cas de non-conformité (délais de livraison, réactivité) (/1), le SAV (/1), les conditions de livraison (/4), les délais de livraison (/3) et la diffusion des catalogues promotionnels (délais, fréquence,
	contenu) et opérations spéciales (/1)
Date limite de remise des offres	Jeudi 28 octobre 2021 – 11h30
Justificatifs à produire	 Pièces de la candidature: Une lettre de candidature DC1; La déclaration du candidat DC2 ainsi que pour chaque membre du groupement; La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine concernant les services objet du contrat réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire, ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique; Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet; Extrait K-Bis de moins de 3 mois;

- **Déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature;
- S'agissant du lot 7, pour tous les produits issus de l'agriculture biologique, le candidat devra justifier par tout moyen la labellisation de ses produits;
- Pour les lots 1 et 2 le candidat devra justifier par tout moyen l'origine de la viande ;
- Pour les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, et 8, copie de l'agrément sanitaire communautaire pour l'entreposage et le transport de denrées alimentaires ou d'origine animale;
- Attestation absence d'OGM;
- Déclaration des effectifs moyens du personnel.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le bordereau des prix dûment rempli et signé pour chacun des lots ;
- Les fiches techniques nominatives des produits classées dans le même ordre que le bordereau des prix ;
- Le catalogue général du fournisseur comprenant les dénominations et références clairement compréhensible des produits avec taux de remise générale pour les produits autres que ceux listés

Lieu ou retirer le dossier de consultation et renseignements Renseignements d'ordre administratif et /ou technique	dans le bordereau du prix du marché; Les échantillons demandés au bordereau de prix; Attestation de label ou équivalent pour chacun des produits dits de « qualité et durables » proposés par le candidat qui remplira l'une des conditions listées à l'article L 230-5-1 du Code rural et de la pêche maritime (loi EGALIM); Un mémoire technique détaillant les dispositions envisagées par l'entreprise pour l'exécution du marché; il devra répondre point par point aux critères et sous-critères détaillés dans le tableau à l'article 5 du présent règlement de la consultation; Le plan de continuité d'activité de l'entreprise lorsque celui-ci a été mis en place au sein de la structure; Les 2 derniers catalogues promotionnels (mois de dépôt de l'offre + mois précédent); Le dossier est uniquement téléchargeable sur le site: https://webmarche.adullact.org Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, et ce uniquement sur notre profil acheteur à l'adresse
Adresse où les offres doivent être	suivante : https://webmarche.adullact.org Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des
remises	documents par voie électronique à l'adresse suivante : https://webmarche.adullact.org
Délai de validité des offres	180 jours Les offres sont obligatoirement rédigées en langue française
Mode de transmission retenue	Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : https://webmarche.adullact.org
Date d'envoi du présent avis à la publication	Lundi 27 septembre 2021
Instance chargée des procédures de recours Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES 16 avenue Feuchères 30941 NÎMES cedex 09 FRANCE • e-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr • Tél. : 04.66.27.37.00 • Fax : 04.66.36.27.86 • URL : http://www.ta-nimes.juradm.fr